

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL,
SEANCE ORDINAIRE, DU 17 SEPTEMBRE 2020 A 18H00**

Le jeudi 17 septembre 2020 à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Denis Chanteloup, Maire,

Présents : Mme Elisabeth Burnouf, M. Laurent Poussard, Mme Nelly Dugardin, M. Serge Tirel, Adjoint au maire, Mme Anne-Sylvie Prenat, M. Stéphane Simon, Mme Karine Chabeuf, M. Michel Bonnemains, Mme Annick Renaux, M. Samuel Fossey, Mme Céline Boullé, M. Gérald Lebretonchel, Mme Aline Lemettez, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Stéphane Regnault

Procuration : M. Stéphane Regnault donne pouvoir à Mme Karine Chabeuf

Secrétaire de séance : Mme Céline Boullé

En préambule, M. le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 – Renouvellements des contrats, délégation au maire

Monsieur le maire demande au conseil municipal leur délégation afin de pouvoir procéder aux renouvellements de contrats et conventions existants et arrivant à échéance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et une abstention, donne délégation à M. Denis Chanteloup, Maire, de pouvoir signer les renouvellements des contrats et conventions existants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leurs exécutions, pour la durée du mandat.

2 - Convention de prêt de matériel avec Surtainville

Une convention de mutualisation de prêt de matériel avait été passée avec la mairie de Surtainville le 08 juin 2018. Celle-ci consistait à mettre en place les dispositions et modalités de prêt entre les deux collectivités, d'une herse de désherbage propriété de la commune de Surtainville ainsi qu'une balayeuse propriété de la commune de Siouville-Hague, afin de palier à l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Il convient à ce jour de signer une nouvelle convention afin que cette mutualisation perdure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer ladite convention.

3 – Convention de maintenance barrières et porte automatique du camping

Suite à l'installation des barrières automatiques à l'entrée du camping et du caravaning, à la réfection de l'accueil du camping et la mise en place d'une porte automatique, il est nécessaire de passer des contrats de maintenance et d'entretien pour ces installations.

Des devis ont été demandés, l'offre retenue est celle de l'entreprise ESPASS, pour 2 visites par an, pendant 3 ans, renouvelable par tacite reconduction et pour un coût total de 860 € HT par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer ladite convention.

4 - Remise sur un séjour aux gîtes

Monsieur le Maire indique avoir reçu des vacanciers qui ont séjourné dans un gîte de mer cet été. Ils ont rencontré plusieurs problèmes, notamment liés à la « surfréquentation » de cet été 2020. Etant des clients habituels, il leur a été proposé une réduction sur le prix de leur séjour de 2 semaines. Cette réduction est, pour des raisons pratiques, prise en charge directement par la commune, en commun accord avec la centrale de réservation de Latitude Manche, qui habituellement gère l'ensemble de la commercialisation des gîtes municipaux.

L'adjointe déléguée au tourisme indique qu'une remise de 135 € pourrait leur être accordée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et une abstention autorise M. le Maire à leur octroyer une remise de 135 euros.

5 - Convention de dépôt des tontes

L'adjoint délégué indique que la commune pourrait passer une convention avec M. TESSON, propriétaire d'une usine de méthanisation sur la commune d'Héauville. L'ensemble des tontes sur la commune lui seront déposées et ce à titre gratuit. Seul le transport des tontes reste à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer ladite convention.

6 - Convention d'entretien du stade

L'adjoint délégué indique que la commune va également apporter les tontes liées à l'entretien du stade, à l'usine de Méthanisation basée sur Héauville. Convention basée sur les mêmes termes cités pour la convention de dépôt des tontes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer ladite convention.

7 - Virements de crédits au budget camping

Le copieur du camping avait été acquis en 2015 accompagné d'un contrat de maintenance sur 5 ans, avec le groupement d'achat UGAP. Un renouvellement a donc été fait cette année avec la nouvelle acquisition d'un copieur plus performant, d'où la nécessité de procéder à un virement de crédits, les provisions n'étant pas suffisantes.

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération n° 2020-022 du conseil municipal en date du 05 mars 2020 approuvant le budget primitif du camping,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L.1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget annexe du camping.

Virements de crédits – DM 2 :

Fonctionnement dépenses – article 6257 Réceptions : - 556,14 €

Fonctionnement dépenses – article 675-042 Valeurs actifs cédés : + 556,14 €

Investissement recettes – article 2188-040 Autres immobilisations corporelles : + 556,14 €

Investissement dépenses – article 2188 Autres immobilisations corporelles : + 556,14 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 14 voix pour et une abstention d'approuver la présente décision modificative.

8 - Convention de mise à disposition d'un agent à l'école

Serge Tirel, adjoint délégué propose à l'assemblée délibérante de renouveler la convention passée avec l'inspection académique ayant pour objet la mise à disposition à l'école primaire Alphonse Sarchet de Siouville-Hague de l'adjointe territoriale d'animation principal 2ème classe affectée à la garderie périscolaire, durant le temps scolaire, à hauteur maximum de 10 heures hebdomadaires, avec prise en charge par la commune de la totalité de la masse salariale de cet agent.

Ladite mise à disposition de cet agent lui permettra d'effectuer les tâches suivantes à l'école :

- A la BCD :
 - Echange de livres, lecture et jeux éducatifs (phonétique, numérotation, mathématiques, grammaire, conjugaison selon la classe accueillie), travail ou fiche de jeux et recherches dans les livres :
 - en présence de l'ATSEM avec la classe de grande section,
 - avec d'autres classes de primaire hors de la présence d'un professeur des écoles.
 - Enregistrement, entretien et classement des livres de la bibliothèque.
- Travail sur ordinateur avec les élèves de primaire (texte et internet) hors de la présence du professeur des écoles.
- Travail éducatif en classes de maternelle et de primaire en présence ou non du professeur des écoles et de l'ATSEM en fonction du niveau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention correspondante pour la rentrée 2020-2021.

Aussi, conformément à la délibération du 17 septembre 2020, M. le Maire pourra renouveler ladite convention au moment des rentrées scolaires durant le présent mandat.

9 - Tarifs 2021

Le conseil municipal doit délibérer sur les tarifs touristiques 2021, les sites internet et centrales de réservation ouvrant leur planning dès l'hiver 2020-2021.

Plusieurs tarifs doivent notamment être communiqués auprès de Labels Manche qui a en charge la centrale de réservation des labels Clévacances et Gîtes de France.

Tarifs du caravanning

La grille tarifaire du caravanning a été revue à la hausse de 4%. Le nouveau bâtiment d'accueil comme les nouveaux services mis en place au camping profitent également aux résidents du caravanning. Il s'agit également d'anticiper sur les futurs travaux d'aménagement et d'embellissement de cet espace qui n'accueille que des mobiles homes ou caravanes deux essieux.

Tarifs du camping

De nombreux investissements ont été réalisés ces dernières années sur le camping municipal. Des services en plus ont également été mis sur pied : livraison de pain et viennoiserie, locations de chalets, animations estivales pour les enfants...

Le camping est désormais classé 3 étoiles (classement Atout France - Ministère du tourisme) et doté d'un bâtiment d'accueil agrandi et totalement neuf.

Une étude comparative a été réalisée. Les tarifs pratiqués actuellement à Siouville-Hague se situent dans la fourchette basse des campings 2 étoiles de la Manche.

Sa grille tarifaire n'est donc pas du tout adaptée à ce classement. Il a ainsi été proposé de pratiquer une augmentation de 10% sur les tarifs des emplacements et prestations liées.

Par ailleurs, un premier bilan de la saison 2020 a été présenté par l'adjointe en charge du tourisme. La crise sanitaire imposant une fermeture de plus de 2.5 mois, le chiffre d'affaires est en nette baisse par rapport à l'année précédente, de l'ordre de 30 %.

Tarifs des gîtes

Des travaux sont en cours dans les gîtes de mer de la commune, toutes les salles de bain des 12 gîtes les plus anciens seront ainsi refaites pour cette fin d'année.

Une étude comparative a été réalisée avec les tarifs des gîtes municipaux de bord de mer de la Manche. Les prix pratiqués à Siouville-Hague sont parmi les moins chers du Département pour une qualité souvent supérieure.

De nombreux travaux ont été réalisés ces dernières années afin d'assurer une montée constante en qualité.

Le chiffre d'affaires est en progression constante depuis 5 ans, même si cette année va sans doute être stable, en raison du confinement qui a obligé une fermeture de la location pendant plus de 2.5 mois.

Le conseil municipal a donc souhaité pratiquer une augmentation de 8% sur l'ensemble des 15 gîtes du village Clairefontaine.

MOBILE HOME CARAVANING 2021 : 2020 + 4 %

	Tarifs semaine	Tarifs nuit
2 personnes	165 €	55 €
4 personnes	270 €	90 €
Taxe de séjour + taxe additionnelle à partir de 18 ans	Décidé par la CAC	

CARAVANING 2021 : 2020 + 4%

PERMANENTS et TRAVAILLEURS	
Tarifs à la nuitée	
Forfait emplacement 2 personnes	4.10 €
Occupant à partir de 9 ans	2.60 €
Enfant de moins de 9 ans	1.40 €
Mise à disposition électricité 16 A	5.00 €
Mise à disposition électricité 20 A	7.40 €
Animaux	1.00 €
Taxe sur les ordures ménagères (tarifs CAC)	0.27 €
Taxe de séjour à partir de 18 ans	Décidé par la CAC
Forfait pour nettoyage de parcelle	120 €
Amende pour modification de compteur	150 €
Pénalité de paiement en retard	Selon barème du trésor public

RESIDENTS SECONDAIRES	
(occupation propriétaire + 1 personne 180 jours maxi)	
Tarifs à la nuitée	
Emplacement payable toute l'année	3.00 €
Occupant à partir de 9 ans	2.60 €
Enfant de moins de 9 ans	1.40 €
Mise à disposition électricité 16 A	5.00 €
Mise à disposition électricité 20 A	7.40 €
Animaux	1.00 €
Taxe sur les ordures ménagères (tarifs CAC)	0.14 €
Taxe de séjour à partir de 18 ans	Décidé par la CAC
Forfait pour nettoyage de parcelle	120 €
Amende pour modification de compteur	150 €
Pénalité de paiement en retard	Selon barème du trésor public

CAMPING 2021 – 2020 + 10%

VACANCIERS	Basse saison (sept à juin)	Haute saison (juillet à août)
	Tarifs à la nuitée	Tarifs à la nuitée
Occupant à partir de 9 ans	2.80 €	3.10 €
Enfant de moins de 9 ans	1.50 €	2.30 €
Voiture supplémentaire	1.50 €	2.20 €
Tente	3.50 €	4.50 €
Caravane, camping-car ou véhicule aménagé	4.70 €	6.00 €
Garage mort	2.50 €	9.50 €
Animaux	1.20 €	1.50 €
Mise à disposition électricité 10 A	4.30 €	4.30 €
Mise à disposition électricité 16 A	5.30 €	5.30 €
Mise à disposition électricité 20 A	7.80 €	7.80 €
Glace (la bouteille)	0.90 €	0.90 €
Taxe de séjour à partir de 18 ans	Décidé par la CAC	
Forfait pour nettoyage de la parcelle	120.00 €	
Carte postale	1.00 €	
Adaptateur prise endommagée	10.00 €	
Amende pour modification compteur	150.00 €	
Pénalité pour paiement en retard	Selon barème du trésor public	

TRAVAILLEURS CAMPING	Toute l'année
	Tarifs à la nuitée
Forfait emplacement 2 personnes	4.60 €
Occupant à partir de 9 ans	3.00 €
Enfant de moins de 9 ans	1.00 €
Animaux	1.20 €
Mise à disposition électricité 16 A	5.30 €
Mise à disposition électricité 20 A	7.80 €
Taxe sur les ordures ménagères (tarifs CAC)	0.27 €
Taxe de séjour à partir de 18 ans	Décidé par la CAC
Forfait pour nettoyage de parcelle	120 €
Amende pour modification de compteur	150 €
Pénalité de paiement en retard	Selon barème du trésor public

CHALETS CAMPING 2021 : 2020 + 10 %

Chalets non équipés	Tarifs semaine	par personne
1 personne	130 €	-
2 personnes	170 €	85 €

Chalets équipés	Tarifs semaine	par personne
1 personne	165 €	-
2 personnes	215 €	110 €

BADGE BARRIERE ACCES 2021 : inchangés

	Tarifs
Badge perdu ou endommagé	10.00 €

LOCATION DE BICYCLETTE 2021 : inchangés

	Tarifs
Location de bicyclette à la journée	5.00 €
Bicyclette non rendue ou endommagée	100 €
Casque de bicyclette non rendu ou endommagé	11.00 €
Autres éléments non rendus ou endommagés : pompe, lumière	6.00 €
Pour tout matériel non rendu ou endommagé : il conviendra d'ajouter une majoration pour compensation des frais d'intervention occasionnés par le dommage	25.00 €

LOCATION DE ROSALIE 2021 : inchangés

	Tarifs
Location de Rosalie pour 2 heures	5,00 €
Rosalie non rendue	2 500,00 €
Rosalie endommagée	Coût de réparation + 15%

BORNE CAMPING-CAR 2021 - Inchangés

	Tarifs
10 min recharge d'eau	3 €
1 heure de recharge en électricité	3 €
24h des vacances de Pâques jusqu'au 30 juin, septembre et vacances de la Toussaint,	4 €
24h en juillet et août	6 €
24h le reste de l'année	3 €
Taxe de séjour	0.80 €

PAINS ET VIENNOISERIES 2021 : inchangés

	Tarifs
Pain	1,10 €
Croissant	0,95 €
Pain au chocolat	1,00 €

GITES DE MER 2021 - 2020 + 8 %

Périodes de réservations gîtes	Haute saison (semaine)	Moyenne saison (semaine)	Basse saison (semaine)	1 nuit weekend (vendredi et samedi) Haute et moyenne saison	1 nuit weekend (vendredi et samedi) Basse saison
	Forfait charges comprises 12 kwh / jour	Forfait charges comprises 12 kwh / jour	Forfait charges comprises 16 kwh / jour	Forfait charges comprises 12 kwh / jour	Forfait charges comprises 16 kwh / jour
	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
Studio	360 €	260 €	225 €	75 €	65 €
F1	420 €	300 €	260 €	85 €	70 €
Gîtes 5 personnes	480 €	340 €	300 €	100 €	90 €
Gîtes 7 personnes	555 €	390 €	350 €	115 €	100 €

1 nuit du lundi au jeudi = tarif semaine / 7

	Tarifs de la CAC
Taxe de séjour à partir de 18 ans (par nuitée)	
Consommation d'électricité au-delà du forfait kwh / jour	0.17 €
Heure (non divisible) de nettoyage si nécessaire	50.00 €
Pénalité pour paiement en retard	Barème du trésor public
Fourniture de draps, taies d'oreiller ou enveloppe de traversin	13.50 €
Fourniture de produit vaisselle, sanitaires, brosses, éponges, torchons.	13.50 €
Fourniture de linge de toilette / par personne	2.30 €
Caution	200 €

LAVERIE GITES 2021

	Tarifs
Machine à laver	8 €
Sèche-linge	2 €

HEBERGEMENTS DES TAMARIS 2021 : inchangés

1 chambre 1 personne	Tarifs basse saison			Tarifs haute saison juillet - août		
	Mois	Semaine	Nuit	Mois	Semaine	Nuit
location par personne	357 €	133 €	26 €	408 €	163 €	31 €
Taxe de séjour à partir de 18 ans (par nuitée)				Tarifs de la CAC		

1 chambre 2 personnes (lits individuels)	Tarifs basse saison			Tarifs haute saison juillet - août		
	Mois	Semaine	Nuit	Mois	Semaine	Nuit
location par personne	255 €	102 €	20 €	316 €	129 €	26 €
Taxe de séjour à partir de 18 ans (par nuitée)				Tarifs de la CAC		

Salle des hébergements	Tarifs
Salle commune seule de 11h à 20h30 et uniquement le week-end	102 €
Forfait nettoyage à l'heure (non divisible)	50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité et une abstention accepte les nouveaux tarifs communaux pour l'année 2021 et précise qu'ils sont votés TTC.

10 - Subvention au Tennis de table

Monsieur le Maire indique avoir reçu des membres du bureau de l'ATTLC.

Aujourd'hui, le club est confronté à des difficultés financières. Les manifestations prévues cette année n'ont pas été réalisées malgré tout, le club continue de grandir, le nombre d'adhérents progresse et le club à engager une quatrième équipe en compétition.

Pour que l'ATTLC perdure en compétition, il se doit d'acquérir de nouvelles tables homologuées.

Monsieur le Maire propose une subvention exceptionnelle de 500€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 14 voix pour et une abstention approuve de verser 500€ en subvention exceptionnelle pour l'ATTLC.

11 – MAM

Tarif de location :

Monsieur le Maire expose le fait de délibérer sur le montant de la location du bâtiment de la future MAM.

Au vu des différents tarifs en vigueur relevés dans les communes qui disposent d'une MAM et pour offrir avant tout un service à la population, Monsieur le Maire propose le tarif mensuel de 250 € pour la location du bâtiment qui accueillera la MAM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le montant du loyer à 250 € par mois pour la location du bâtiment qui accueillera MAM.

Subventions en cours :

Egalement, les dossiers de demandes de subventions (DETR, fonds de concours, ...) pour la MAM ont été réalisés et transmis aux différents organismes. Pour un investissement d'environ 17000€, le reste à charge pour la commune est aux alentours de 5000€.

12 - SAG

L'association SAG remercie le conseil pour le versement de la subvention de fonctionnement qui a été fait au TAXISAG.

Elle demande également aux membres du conseil municipal de désigner un représentant au conseil d'administration du SAG.

Le conseil municipal à l'**unanimité** désigne :

- Titulaire : Monsieur Serge Tirel
- Suppléant : Monsieur Stéphane Simon

QUESTIONS DIVERSES

13 - Effacement des réseaux électriques et téléphoniques « Route du Faudais - Rue des Ecoles »

Bien que le sujet ne soit pas mentionné à l'ordre du jour, M. le Maire demande au conseil de bien vouloir délibérer. Il donne son accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle,

Vu la délibération du 25 avril 2019, dans laquelle le conseil municipal décidé la réalisation des effacements des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications « Route du Faudais - Rue des Ecoles », porté par le SDEM pour un coût de 49 500 € HT ;

Vu la délibération du 05 novembre 2019, le conseil acceptait la réévaluation du projet par le SDEM50 et le coût définitif des travaux porté à 67 000 € HT.

Le coût des travaux définitif a été porté à 82 000 € HT au lieu de 67 000 € HT précédemment évalué. La participation de la commune passe donc désormais de 20 100 € à 29 100 € HT.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Acceptent la modification du projet initial,
- Acceptent une participation de la commune de 29 100 €,
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

14 - Etude Hydraulique

La précédente mandature a demandé au département une étude hydraulique sur la commune. Etude hydraulique nécessaire pour apporter une vision complète sur la problématique liée aux différentes inondations rencontrées l'année dernière.

Monsieur le Maire indique avoir reçu le compte rendu de cette étude et va prendre contact avec le cabinet INGETEC et le département pour qu'une présentation soit faite.

15 - Zone de baignade

Monsieur le Maire indique que nous avons rencontré cet été, un afflux important de touristes sur la commune et nous pouvons nous en réjouir. Cet afflux a cependant généré des problèmes de stationnements mais également sur le littoral et plus particulièrement au niveau de la zone de baignade. La promiscuité entre baigneurs et pratiquants des sports de glisse (surfeurs, kit-surfeurs...) a nécessité plusieurs fois l'intervention des pompiers.

Nous aurons à prendre toutes les décisions nécessaires pour l'année prochaine, afin d'éviter de revivre cette problématique. Le pôle de proximité des Pieux en concertation avec les Maires des communes du canton ayant des plages surveillées, va envoyer prochainement un courrier à la préfecture, pour mettre en lumière le manque de cohérence entre la surveillance des zones de baignade et les différentes activités de notre littoral.

16 - Escalier Ecole de surf

Monsieur le Maire indique que nous sommes en attente des nouveaux devis concernant la réalisation de l'escalier au droit de l'école de surf, devis nécessaires pour ré-initier les dossiers de subventions.

17 - Scolaire

M. Tirel fait un point sur la rentrée scolaire :

82 élèves inscrits à la rentrée (maternelle et primaire)

10 élèves en CM2 quitteront l'école pour le collège.

Mme Lanée, directrice de l'école, nous demande un point sur les enfants nés en 2018 et 2019 pour envisager éventuellement de scolariser des enfants de moins de 3 ans à la rentrée scolaire 2021/2022.

Garderie : le nombre d'enfants inscrits le soir nécessite 3 animatrices (1 animatrice pour 8 enfants de moins de six ans et une animatrice pour 12 enfants de plus de six ans).

18 - Ré ensablement

Monsieur le Maire indique que le budget nécessaire pour le ré ensablement a été utilisé en mars 2020.

Si nécessaire, un prochain ré ensablement sera initié début 2021 et budgétisé sur l'exercice 2021.

19 - Projet carver Park

Monsieur le Maire indique que cabinet Ingé-infra doit nous fournir des informations supplémentaires sur l'aspect financier du projet du carver-park. Ce dossier est donc toujours à l'étude.

20 - Repas des Aînés

La problématique sanitaire du moment lié au virus COVID19 nous contraint malheureusement à prendre la décision de ne pas réaliser le repas des Aînés cette année.

En remplacement de celui-ci, la commune offrira des colis aux personnes susceptibles d'être dans la tranche d'âge de participation à ce repas. Monsieur le Maire conçoit que cela ne remplacera pas l'aspect convivial d'un repas et espère de nouveau retrouver nos aînés l'année prochaine dans de meilleures conditions.

21 – Dictionnaires aux élèves de CM2

Monsieur le Maire indique également que la remise des dictionnaires ne pourra se faire comme à l'habitude, la crise sanitaire nous oblige à être prudents sur l'aspect convivial de cet événement avec les élèves, les parents, le corps enseignant et les élus dans la salle du conseil.

Cette année, la remise se fera directement à l'école dans la classe des élèves de CM2, sans la présence des parents pour limiter les regroupements. Une date va être demandée à la Directrice de l'école.

22 – Information SDEM

L'adjoint aux travaux informe du nombre de candélabres qui seront installés sur les différents points d'effacements :

7 route du Faudais, 5 rue Lechevalier, 3 rue des frères Frémine et 7 boulevard Cornat.

Seront équipés 12 candélabres de boîtiers pour nous permettre de faire de la télégestion par GPS et ce pour 30€ l'unité. Egalement, 2 vont être équipés de prises pour les illuminations.

23- Pont Helland

La convention qui nous liait avec l'entreprise ACTP pour des travaux d'espaces verts au Pont Helland va être arrêtée. Nous aurons à réaliser de la gestion différenciée, l'entretien sera de nouveau effectué par les agents communaux.

24 – Comptage à la Viesville

L'adjoint aux travaux indique qu'un comptage de la vitesse des véhicules est mis en place pour une durée d'une semaine en haut de la Viesville.

25 - Bacs à marée

Un devis a été demandé pour 5 bacs de 1m3. Ceux sont des bacs en plastique qui pourront, si nous en faisons l'acquisition, être habillés en bois et pourquoi pas sur une face, être peints par les enfants du conseil des jeunes.

26 – Téléphonie et numérique

Pylône Orange :

L'adjoint délégué au numérique indique que le pylône Orange installé sur la commune ne sera en fonctionnement que dans 6 à 9 mois, le temps à l'entreprise Orange de réaliser le maillage nécessaire à son bon fonctionnement.

Déploiement de la fibre optique :

Orange se met sur les rangs de la fibre optique Manche fibre, rejoignant Free et SFR.

L'adjoint indique également que la fibre internet va être prochainement installée sur le camping.

27 – Conseil des jeunes et collègue DOLTO

L'adjoint délégué à la jeunesse indique que le conseil des jeunes ne peut actuellement se réunir, la problématique sanitaire ne peut permettre un fonctionnement normal.

28 - Commission tourisme et communication

L'adjointe délégué au tourisme et à la communication indique les prochaines dates pour se réunir :

Commission communication, le 1^{er} octobre à 19h

Commission tourisme pour le centre des hébergements des Tamaris, le 7 octobre à 20h

Question conseillers :

Il est demandé d'installer si possible, des racks à vélos au niveau des cales d'accès à la mer.

Voire s'il est possible d'installer des rehausses au niveau du camion benne pour permettre le transport de déchets de tonte plus conséquent.

Fin de séance à 21h20.